

EVOLUTION OF POVERTY AND INEQUALITIES IN ALGERIA: IMPORTANCE OF SOCIAL TRANSFERS

EVOLUTION DE LA PAUVRETE ET DES INEGALITES EN ALGERIE : IMPORTANCE DES TRANSFERTS SOCIAUX

*** Kamel BELGUEBLI**

Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée Koléa
kamel_nea@yahoo.fr

Ahmed ZAKANE

Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée Koléa
a.zakane@gmail.com

Reçu le : 09j/07/2019 **Accepté le :** 08/01/2020 **Publication en ligne le :** 01/06/2020

ABSTRACT: For several years, Algeria has been resolutely committed to do everything possible to reduce the phenomenon of poverty and inequality by adopting ambitious development policies and programs with surprising funding. The results recorded today confirm that extreme poverty has almost been eradicated, general poverty has declined and the country is less unequal. This work aims, starting from previous data collected from different surveys, to track down the evolution of poverty and inequality in Algeria, and in the other hand, to highlight the importance of social transfers to the population as part of the social policy.

Keywords: Inequality, Poverty, Social transfers, Algeria.

JEL Classification: D63, I30, I38

RESUME : Depuis plusieurs années, l'Algérie s'est engagée résolument à tout mettre en œuvre pour diminuer le phénomène de la pauvreté et de l'inégalité en adoptant des politiques et des programmes de développement ambitieux avec des financements étonnants. Les résultats enregistrés aujourd'hui confirment que la pauvreté extrême a quasiment été éradiquée, la pauvreté générale a reculé et le pays est moins inégalitaire.

L'objet de ce travail consiste, à partir des données précédentes pour des enquêtes réalisées, à retracer d'une part l'évolution de la pauvreté et de l'inégalité en Algérie et d'autre part, l'importance des transferts sociaux dans la politique sociale pour la population.

Mots clés: Inégalité, Pauvreté, Transferts sociaux, Algérie.

1. INTRODUCTION

Si la pauvreté est une mesure absolue qui caractérise ceux des individus ou des ménages dont le revenu se trouve sous un niveau, défini de manière appropriée, appelé seuil de pauvreté. L'inégalité est essentiellement une mesure de la position relative des individus ou des ménages dans la distribution des revenus (Decaluwé B. André M. et Luc S 2001).

* Auteur Correspondant

La pauvreté, comme l'inégalité, fait partie des concepts les plus présents dans la littérature économique aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. Ce thème constitue l'un des principaux enjeux du débat depuis des nombreuses années notamment le sommet du Millénaire du Développement (2000).

De nombreux économistes se sont penchés sur l'étude et l'analyse de la question de la pauvreté et de l'inégalité notamment dans ces pays soit pour identifier leurs déterminants ou pour atteindre aux moyens de leurs réductions. L'Algérie fait partie des quelques pays dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) qui sont parvenus à faire reculer ces deux phénomènes en choisissant des politiques et des programmes de développement ambitieux avec des financements intéressants.

Par ailleurs, les subventions publiques constituent l'un des instruments économiques et sociaux que détient l'Etat permettant d'une part une amélioration des conditions de vie de la population à travers les prestations familiales, l'éducation, l'accès à l'eau, au gaz et à l'électricité, et surtout les subventions des prix à la consommation comme les prix des céréales et du lait, et autres types de transferts sociaux en général et d'autre part, une baisse sans précédente de la pauvreté en particulier.

Dans ce travail, nous allons traiter la problématique suivante: **Quelle analyse peut-on donner à l'évolution de la pauvreté et des inégalités en Algérie et quelle est l'importance de la politique sociale à travers les subventions et les transferts sociaux?**

En se basant sur des données statistiques précédentes, ce travail se présente comme suit. La première et la deuxième section retracent respectivement l'évolution de la pauvreté et de l'inégalité en Algérie. La troisième section décrit de façon succincte l'importance et la contribution des subventions et des transferts sociaux dans la réduction, surtout, des inégalités et du développement humain.

2. EVOLUTION DE LA PAUVRETE EN ALGERIE

Il est important souligner dès le début que les études sur la pauvreté réalisées en Algérie sont plutôt rares, pour de différentes raisons, en particulier à cause du manque d'enquêtes périodiques spécialisées dans la problématique de la pauvreté, l'inégalité et le niveau de vie. À l'exception des enquêtes des dépenses de consommation qui sont décennales il n'y a que deux enquêtes sur le niveau de vie qui ont été réalisées depuis l'indépendance dont l'information répond aux questions de cette problématique. Il s'agit de l'enquête réalisée par l'ONS (1995) et celle réalisée par le CENEAP (Enquête sur le niveau de vie et la mesure de la pauvreté appelée aussi enquête LSMS : 2005).

2.1. Une pauvreté en baisse tendancielle depuis 1990

La pauvreté est un concept multidimensionnel et complexe (Stephan Klasen 2008), généralement représentée sous différentes dimensions : la dimension monétaire, le non satisfaction des besoins vitaux, et la dimension psychologique et sociologique. Elle est vécue aussi bien au plan individuel que collectif (Banque Mondiale 2004). Le tableau N°1 représente l'évolution par nature de la pauvreté en Algérie.

Tableau N°1 : Évolution de la pauvreté en Algérie En %

Année	1988	1995	2000	2005	2011
Pauvreté extrême	3,6	5,7	0,8	0,6	-
Très Pauvres[†]	8,1	14,1	3,1	2,7	-
Pauvres[‡]	12,2	22,6	12,1	5,7	5

Source : Enquête consommation 1988 et LSMS (1995 et 2005)

Du tableau, l'analyse de l'évolution des différents types de pauvreté, laisse apparaître deux périodes importantes. Sur la période 1988 à 1995 et à cause des changements intervenus dans l'économie Algérienne, le taux de pauvreté a augmenté pour les différentes formes (extrêmes, très pauvres et pauvres). Depuis la fin des années 1990, la pauvreté a connu un recul important.

La période allant de 1988 à 1995 s'est caractérisée par une augmentation du taux de pauvreté extrême. En effet, ce taux est passé de 3,6% en 1988 à 5,7% en 1995. Cette période a été marquée par la libéralisation des prix et l'augmentation du chômage issu de la privatisation et de la fermeture des entreprises publiques. Le même taux est passé de 5,7% en 1995 à 0,8% en 2000 pour la tranche de la population se trouvant dans une extrême pauvreté, soit la part de la population vivant avec moins de 1,07\$ par personne et par jour. La tendance à la baisse a continué pour atteindre 0,6% en 2005.

Une personne qui vit avec un revenu inférieur ou égal à 1,45\$ est considéré comme très pauvre. La période qui s'étend de 1988 à 1995 a enregistré une augmentation du taux de pauvreté en passant de 8,1% à 14,1%. Une amélioration remarquable, sur les deux périodes respectivement de 1995 à 2000 et de 2000 à 2005, est enregistrée avec un taux qui passe respectivement de 14,1% à 3,1% et de 3,1% à 2,7%.

Selon la définition du PNUD, 1,65\$ au moins par jour est le seuil pour la catégorie des pauvres retenues. En 1988, la catégorie des pauvres avoisinait environ de 12,2%, ce qui représentait déjà un taux important. Ce taux est passé en 1995 à plus de 22,6% du total de la population où la situation s'est nettement dégradée. Une autre phase d'amélioration est reflétée par des taux de pauvreté qui passaient respectivement à 12,1%, 5,7% et 5% pour les années 2000, 2005 et 2011. Dans ce cas, il faut signaler que la réduction de la pauvreté en Algérie était le résultat et la contribution de l'augmentation des revenus de l'Etat suite à l'augmentation substantielle des prix des hydrocarbures.

2.2. Une pauvreté plus rurale qu'urbaine

On doit noter ici que la classe d'indices décomposables FGT développés, lesquels sont les plus connus et utilisés dans la mesure où ils possèdent des propriétés intéressantes (décomposables en sous-groupes d'une population additifs) et dans l'optique de l'élaboration du profil de pauvreté (Foster, Greer et Thorbecke 1984). Cette classe est donnée par la formule, lorsque appliquée à la catégorie de ménage h (Decaluwé B. André Ma et Luc S 2001) :

[†] 1,45 \$/J ou 14820 D.A an.

[‡] 1,67 \$/J ou 18190 D.A an.

$$P_{\alpha}(h) = \frac{1}{n_h} \sum_{m_h} \left(\frac{SP - Y_h}{SP} \right)^{\alpha}$$

Où : $P_{\alpha}(h)$: Classe d'indices de pauvreté de FGT pour la catégorie de ménage h ; α : coefficient de sensibilité, aussi dit d'aversion à la pauvreté (≥ 0) ; n_h : nombre total des individus de la catégorie de ménages h ; m_h : nombre d'individus de la catégorie de ménages h , pour qui $\bar{Y}_h < Y_h < SP$ avec \bar{Y}_h : est le revenu minimal d'un ménage ; Y_h : est le revenu d'un ménage et SP : est le seuil de pauvreté.

En ce sens et pour faire une analyse plus fine, la Banque Mondiale utilise d'autres indicateurs. Il s'agit de l'incidence[§], de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté. Le tableau N°2 montre l'évolution de l'incidence de la pauvreté en Algérie par strate géographique.

Année	1988	1995	2005
Urbain	5	9	8,2
Rural	11	19	15,2
National	8	14	11

Source : Enquête consommation 1988 et LSMS (1995 et 2005)

Selon les chiffres du tableau, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi et selon cet indicateur, le taux de pauvreté au niveau des strates géographiques est passé de 11% en 1988 à 19% en 1995 pour les zones rurales et de 5% en 1988 à 9% en 1995 pour les zones urbaines. Au niveau national, la pauvreté a augmenté en passant de 8% en 1988 à 14% en 1995. Durant les années 2000, la situation s'est améliorée. On a enregistré en 2005 un recul de l'incidence de la pauvreté au niveau national de plus de 3 points et de presque 4 points dans les zones rurales et moins de 1 point dans les zones urbaines. Cette situation d'amélioration était le résultat direct de l'augmentation des revenus moyens de la population et de la baisse du chômage qui résultait de la croissance économique provenant des investissements et de la création des petites et moyennes entreprises (PME).

[§]L'incidence de la pauvreté est un indicateur qui permet de mesurer le pourcentage de la population qui se trouve en dessous du seuil de pauvreté. 1,67§ est le seuil retenu dans ce tableau.

2.3. Pauvreté multidimensionnelle

Si les indices unidimensionnels considèrent que le revenu comme seul indicateur mesurant la pauvreté, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) vient de les compléter en permettant de mesurer les privations touchant les ménages dans les trois grandes dimensions : la santé, l'éducation et les conditions de vie (Martin Ravallion 2011). Le tableau N°3 montre la pauvreté multidimensionnelle en Algérie.

Tableau N°3 : Pauvreté multidimensionnelle

	Urbain	Rural	National
Taux de pauvreté M	0.35%	3.79%	1.7%
Intensité de la pauvreté M	35.53%	42.84%	42.09%
Indice de pauvreté M	0.001	0.016	0.007

Source : Calcul du CNES (2015) à partir de l'enquête MICS 3 (2006)

La lecture des chiffres du tableau permet d'affirmer que la pauvreté multidimensionnelle en Algérie est faible : 0.35% de la population urbaine, 3.79% de la population rurale et 1.7% au niveau national. Ainsi, cet indice est des plus faibles au monde : 0.001 au niveau urbain, 0.016 au niveau rural et 0.007 au niveau national.

3. EVOLUTION DE L'INEGALITE

L'inégalité est une mesure de la position relative des individus ou des ménages dans la distribution des revenus (Srinivasan 1994 ; Decaluwé B. André M et Luc S 2001). L'analyse de l'inégalité est souvent faite par l'indice de GINI et les écarts à partir des déciles et des quintiles.

3.1. Indice de GINI

L'indice de Gini se révèle le plus couramment utilisé pour ses facilités d'interprétations statistiques et graphiques. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Une valeur égale à 0 indique une égalité totale de revenu : chaque individu dispose du même revenu. À l'opposé, une valeur de 1 indique une inégalité totale de revenu : un seul individu dispose de l'entièreté des revenus (Gini C 1921). Le tableau N°4 montre l'évolution de l'indice de GINI en Algérie.

Tableau N°4 : Évolution de l'indice de GINI en Algérie

Année	1988	1995	2000	2005	2011
Indice de GINI	0,403	0,357	0,369	0,318	0,305

Source : Enquête consommation (1988,2000, et 2011) et LSMS (1995 et 2005)

Depuis la première année de simulation (1988) jusqu'à 2011, l'inégalité de revenus en Algérie a connu un recul progressif. Elle est 0.403 en 1988, ensuite, elle a diminué jusqu'à

2000 atteignant 0.369. En continuant sa diminution pour passer à 0.305 en 2011. Dans sa totalité, l'inégalité n'a pas dépassée la valeur de 0.40. Ce qui confirme que l'Algérie est un pays moins inégalitaire comparativement avec d'autres pays au monde.

3.2. Rapport inter-déciles

Cet indicateur de dispersion permet d'étudier le rapport entre le revenu minimum des 10% de la population les plus riches et le revenu maximum des 10% de la population les plus pauvres. Le tableau N°5 donne l'évolution des rapports inter-déciles des dépenses des ménages.

Tableau°5 : Évolution des rapports inter-déciles des dépenses des ménages

Année	1988	2000	2011
Rapport inter-déciles : National	5,65	4,64	4,20
Rapport inter-déciles : Urbain	11,55	6,12	5,62
Rapport inter-déciles : Rural	3,25	298	2,43

Source : Données des enquêtes de consommation (1988, 2000 et 2011)

Ce tableau permet de distinguer trois niveaux en termes d'évolution des rapports inter-déciles. Au niveau national, le rapport inter-décile (D9/D1) qui met en évidence l'écart entre le haut et le bas de distribution n'est pas important. Par ailleurs, l'inégalité a été réduite au niveau national d'environ 1.45 point entre 1988 et 2011. Au niveau urbain, entre 1988 et 2011, l'inégalité a été réduite de manière très importante, passant de 11.55 à 5.62 sur la même période. Au niveau rural, l'inégalité est très réduite (ONS). Elle a reculée de 3.25 en 1988 à 2.43 en 2011.

3.3. Rapport inter-quintiles

Chaque quintile correspond à une tranche de salaire (dépense) représente 20% de la population. Le tableau N°6 représente l'évolution des dépenses des ménages par quintile.

**Tableau N°6: Evolution des dépenses moyennes des ménages par quintile
Prix 2000**

Année	1988	2000	2011
Quintile 1	72,8	118,5	254,2
Quintile 2	120,4	179,8	381
Quintile 3	164,5	242,2	498,9
Quintile 4	228,5	330,6	659,3
Quintile 5	523,8	660,3	1231,9
Total	1110	1531,4	3025,3

Source : Calculé par l'auteur à partir des données de l'ONS

Par quintile, les dépenses annuelles moyennes des 20% des ménages les plus défavorisés en termes constants (sans l'effet de l'inflation) sont augmentées à un taux moyen d'environ 4,5% en moyenne par année sur la période 1988 - 2000. Ce taux s'est élevé à plus de 7,1% en moyenne par année entre 2000 et 2011. Au niveau global, le taux enregistré est de 2,9% en moyenne par année entre 1988 et 2000 et de 6,3% entre 2000 et 2011. En termes des rapports, le tableau N°7 donne l'évolution des dépenses moyennes annuelles par personne-quintile.

Tableau N°7 : Évolution des dépenses moyennes annuelles par personne-quintile

Année	1988	1995	2000	2005	2011
Quintile 1	0,07	0,07	0,08	0,07	0,08
Quintile 2	0,11	0,11	0,12	0,12	0,13
Quintile 3	0,15	0,15	0,16	0,16	0,16
Quintile 4	0,2	0,21	0,21	0,22	0,22
Quintile 5	0,47	0,46	0,43	0,42	0,41

Source : Calcul de l'auteur à partir des données des enquêtes de consommation (1988,2000et 2011) et LSMS (1995 et 2005)

La lecture du tableau confirme à nouveau l'analyse des résultats des rapports inter-déciles. Dans sa totalité, nous trouvons, à partir de 1988, une amélioration de la part des dépenses par tête des 80% de la population la moins riche et un recul de la part des dépenses par tête des 20% les plus riches.

Au total, et pour s'attaquer aux inégalités avec plus de réussite, il est essentiel de réfléchir aux solutions qui ont montré leur efficacité face à ce problème. Selon les expériences de la Banque Mondiale, des politiques macroéconomiques prudentes, une forte croissance, une diversification des sources de revenus pour les pauvres, un marché du travail opérationnel et des politiques nationales cohérentes axées sur la protection sociale, le capital humain et le renforcement des infrastructures sont autant de solutions potentiellement intéressantes pour réduire les inégalités. Mais ce succès ne se traduit pas nécessairement par un succès d'autres fronts économiques, sociaux et politiques.

4. SUBVENTIONS ET TRANSFERTS SOCIAUX EN ALGERIE

Il faut noter que les subventions et les transferts sociaux sont deux notions différentes et regroupant des contenus totalement différents. En Algérie, la notion de subvention est restrictive et regroupe les aides financières accordées par l'Etat au soutien des prix de certains biens et services, de manière explicite (budgétisée) et implicite (par des prix administrés). Par contre, les transferts sociaux concernent toutes les aides accordées par l'Etat, y compris les multiples subventions accordées aux producteurs et aux consommateurs.

Aussi, les subventions publiques sont un des instruments utilisés par l'Etat pour atteindre des objectifs politiques, sociaux et environnementaux (Bentour E 2016). On peut distinguer le soutien aux prix de produits finis, de consommation, de subventions

d'équipements ou de financement, de subventions d'exploitation voir d'équilibres et de différentes dispositions fiscales assimilées à des subventions indirectes.

4.1. Subventions explicites - budgétisées

Ce type de subventions est budgétisé annuellement. Il concerne le soutien en direction de l'habitat, le soutien aux familles qui se traduit par l'effort consenti en faveur de l'amélioration des conditions de vie à travers les prestations familiales, l'éducation, l'accès à l'eau, au gaz et à l'électricité, soutien essentiellement destiné à la subvention des prix des produits de base (céréales, lait, sucre et huile alimentaire) et le soutien en direction de la santé. Le budget de fonctionnement de l'Etat consacre une part importante de ses dépenses aux transferts sociaux pour améliorer, sinon maintenir les conditions de vie des catégories de population défavorisée à un niveau décent.

4.1.1. Les transferts sociaux

Les transferts sociaux sont des transferts de ressources (en espèces ou en nature) à caractère non contributif (sans cotisation), financés par des fonds publics, directs, réguliers et prévisibles aux individus ou ménages pauvres ou vulnérables, visant à réduire leurs déficits de consommation alimentaire, à les protéger des chocs (économiques et climatiques notamment), et, dans certains cas, à renforcer leur capacité productive (Union Européenne).

En Algérie la question des transferts sociaux occupe une place importante dans la politique sociale et qui est préconisée par les gouvernements. Deux types de transferts sont distingués: six catégories différentes de transferts de ressources budgétisés et transferts non budgétisés comme les subventions implicites. Deux périodes peuvent être distinguées :

➤ de 1993 jusqu'à 2009

Dans sa totalité, ces transferts visent à apporter une assistance sociale aux nécessiteux et pauvres. Le tableau N°8 donne l'augmentation des transferts sociaux sur la période 1993-2009.

Tableau N°8 : Evolution des transferts sociaux du Budget Milliards. DA

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Transferts sociaux	87,3	95,4	114,8	143	173,6	187,4
Années	1999	2000	2007	2008	2009	-
Transferts sociaux	205,1	221,6	838,9	1164,1	1212,6	-

Source : Office Nationale des Statistiques

Le tableau N°8 montre l'augmentation des transferts sociaux. Ils sont passés de 87 milliards de dinars en 1993 à plus de 1212 milliards de dinars en 2009. Par rapport au PIB,

ces transferts étaient stables sur cette période et ont eu tendance à augmenter à partir de 2000 jusqu'à 2009 (ONS), ce qui reflète bien l'importance qu'accorde l'Etat en faveur des pauvres à travers des politiques sectorielles adaptées.

➤ **de 2010 jusqu'à 2017**

Le tableau N°9 montre l'évolution des transferts sociaux budgétisés en Algérie entre 2010 et 2017.

Tableau N°9 : Evolution des transferts sociaux du Budget **Milliards. DA**

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Transferts sociaux	1023	1113	1788	1496,9	1603,2	1711,7	1840,5	1630,8

Source : Élaboré à partir des différents budgets de l'Etat.

Les transferts sociaux à partir du budget de l'Etat s'élèveraient, en 2016, à 1 840,5 milliards de dinars, en enregistrant une évolution de + 343,6 ; + 237,3 ; + 128,8 milliards de dinars respectivement par rapport aux lois de finances complémentaires pour 2013, 2014 et 2015. Ces transferts à partir du budget de l'Etat en 2017 s'établiraient à 1 630,8 milliards de dinars, représentant 8,4% du PIB, en baisse de 210,8 milliards de dinars (- 11,4%) par rapport aux prévisions de la loi de finances pour 2016.

Par ailleurs, la structure des transferts sociaux pour cette période montre la part importante du soutien de l'Etat en direction des familles (453,7 milliards de dinars en 2015, 443,6 milliards de dinars, en 2016 et 413,5 milliards de dinars), celui consenti aux secteurs de l'habitat (341,4 milliards de dinars en 2015, 471,3 milliards de dinars en 2016 et 305 milliards de dinars en 2017) et de la santé pour les 3 catégories (323,2 milliards de dinars en 2015, 321,3 milliards de dinars en 2016 et 330,2 milliards de dinars) et celui destiné à la subvention des prix des produits de base (225,5 milliards de dinars en 2015, 224,5 milliards de dinars en 2016 et 190 milliards de dinars en 2017).

Les transferts sociaux incluant les subventions sont importants et servent à lutter contre les inégalités sociales, à protéger les catégories démunies et faibles et à lutter contre les conditions fragiles de vie, d'habitat et de consommation. En Algérie, l'Etat consacre le tiers de son PIB à ces transferts, mais leur impact reste une tache de discussion par de larges franges de la société.

4.2. Subventions implicites - non budgétisées

Les subventions implicites portent, notamment, sur les exonérations fiscales prévues par les différents dispositifs d'investissement et d'emplois (Agence Nationale de Développement de l'Investissement : ANDI, Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes: ANSE, Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit en Algérie: ANGEM, Caisse Nationale d'Assurance-Chômage : CNAC), les abattements sur le coût du foncier et sur les prix de l'énergie comme les carburants (essences, gasoil), le gaz (destiné aux centrales électriques pour produire de l'électricité) et le gaz vendu directement aux utilisateurs

(industries...) et aux ménages (Banque Mondiale). Généralement, l'OMC (Organisation mondiale du commerce) est opposée à ce dernier type de subventions qui, selon les règles du commerce perturberait la concurrence entre les différents pays.

Les chiffres précédentes montrent bien l'importance qu'accorde les pouvoirs publics à la politique sociale en cherchant particulièrement à réduire la pauvreté et l'inégalité au sein de la population et aussi à améliorer le niveau du développement humain. Il faut rappeler à ce niveau-là que l'Algérie a pu réaliser des progrès significatifs dans ce domaine malgré les multiples critiques faites à l'encontre de sa politique dans le domaine social.

En général, et depuis la fin des années 1990, l'Etat a intensifié sa politique de développement social et de lutte contre la pauvreté, permettant une amélioration des conditions de vie de la population en général et une baisse sans précédente de la pauvreté en particulier. Face à cette politique de soutien, les institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et FMI) ont préconisé clairement l'abandon des subventions à la consommation. En effet, que ce mécanisme de soutien profite souvent davantage aux ménages à moyens et hauts revenus qu'aux ménages pauvres.

Par ailleurs, à partir des résultats de l'Enquête-consommation et niveau de vie (2011) effectuée, l'analyse de la structure des subventions, a montré que les subventions profitent plus aux catégories les plus nanties qu'aux catégories de bas revenus. Dans ce cas, nous pouvons dire que le besoin de réformer le système de soutien des prix s'impose avec acuité et comme un impératif économique.

Au total, la réforme des subventions et des transferts sociaux est nécessaire. Ainsi, des propositions comme celles du Collectif NABNI doivent être prises en charge et examinées. Le rapport a venu de produire des propositions d'un intérêt élevé sur la question des subventions en Algérie dont l'idée est de supplanter le système des subventions non monétaires généralisées par un système de subventions monétaires ciblées. Deux formules sont proposées, à savoir : un ciblage progressif de tous les ménages déclarant un revenu inférieur à un certain plafond et, un revenu universel individuel, accessible à quasiment tous les citoyens.

5. CONCLUSION

Au cours de ce travail, nous avons donné un aperçu sur l'évolution de la pauvreté et de l'inégalité en Algérie ainsi que l'importance des subventions et transferts sociaux dans l'amélioration des conditions de vie et la réduction des inégalités sociales. Des conclusions majeures peuvent être dégagées :

la pauvreté absolue en Algérie a été réduite de manière importante durant la dernière décennie. Ce cas était le résultat de la forte contribution de l'augmentation des revenus suite à l'augmentation des prix des hydrocarbures, de la croissance économique, des mesures significatives de l'Etat d'amélioration du bien-être, de la baisse du chômage, et de la politique sociale.

Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et selon les chiffres de la Banque Mondiale, la pauvreté dans la région n'est pas au-delà des standards internationaux. Mais il existe une grande disparité de répartition de richesse, le PIB/habitant est très dispersé d'un pays à un autre. Le taux de pauvreté national pour l'Algérie

qui est basé sur le seuil de pauvreté élevé est de 5,5% en 2011. Pour le Maroc, le taux de pauvreté sur la base d'un seuil de pauvreté de 1,90 dollar/jour pour l'année 2006 est de 15,5%. Dans le cas de la Tunisie, ce taux est passé de 8,3% en 2013 à 7,9% en 2015, et pourrait reculer à 6,7% en 2018 selon le même rapport.

La réduction de la pauvreté du revenu (pauvreté monétaire) des ménages et l'amélioration de leur niveau de vie nécessitent le choix de politiques macroéconomiques dans une économie stable. Ce choix ne peut être réalisé que par des interventions ciblées pour les pauvres et pour les classes des ménages les moins rémunérées.

En matière d'inégalité, les résultats et les estimations de la banque mondiale confirment que l'Algérie n'est pas un pays très inégalitaire. Les inégalités sont moins fortes dans ce pays (selon l'indice de GINI) que dans les autres pays de la région.

Pour atteindre l'objectif de l'allègement de l'inégalité, il faudra mieux répartir les revenus en particulier où se présentent un grand nombre de pauvres, des niveaux des inégalités relativement élevés.

La politique sociale, à travers des transferts sociaux, a contribué fortement surtout dans la réduction des inégalités.

L'analyse ou l'évaluation quantitative des effets d'impact des réformes liés aux subventions à l'aliment et à l'énergie selon différentes approches s'impose avec acuité pour orienter la prise de décision et passer à une politique de transferts et subventions ciblées pour les individus, familles et les couches défavorisées.

BIBLIOGRAPHIE

- 1. ATKINSON A B .GLAUDEM. OLIER L. et PIKETTYT** ; « Inégalité économique », documentation française, 2001.
- 2. ATKINSON A B**; «Measuring Poverty and Differences in Family Composition», *Economica*, New Series, Vol. 59, No. 233. 2007, pp. 1-16.
- 3. Banque Mondiale** ; «Comprendre les dimensions géographiques de la pauvreté pour en améliorer l'appréhension à travers les politiques publiques», Rapport sur la pauvreté N°. 28223-MOR, Maroc, 2004.
- 4. BENTOUR E**; «On the Removal of Energy Products Subsidies in an Importing Oil Country: Impact on Prices and Policy Implication in Morocco», *Journal of Economic Cooperation and Development*, Vol. 37, N°. 2 , 2016, 127-158.
- 5. BLACKORBY Charles et DONALDSON David**; « Ethical Indices for the Measurement of Poverty », *Econometrica*, Vol. 48, No. 4, 1980, 1053-1060.
- 6. BOURGUIGNON Francois**; « Family size and social utility: Income Distribution Dominance Criteria», *Journal of Econometrics* 42, 67-80. North-Holland, 1989.
- 7. BOURGUIGNON Francois et CHAKRAVARTY Satya R**; « The measurement of multidimensional poverty », *Journal of Economic Inequality* 1: 25–49, 2003.
- 8. CHAKRAVARTY Satya R**; « A new index of poverty», Indian Statistical Institute, Calcutta 700 055. India, 1983.
- 9. Conseil National Economique et Social** ; Rapport sur le développement humain, 2016.
- 10. DECALUWÉ B. PATRY A. SAVARD L et THORBECKE E**; «Poverty Analysis within a General Equilibrium Framework», African Economic Research Consortium, Collaborative Research Project Cr-2-4. Rapport n° 82712-TN, 1998.

- 11. DECALUWÉ B. ANDRE Martens. et LUC Savard ;** «La politique économique du développement et les modèles d'équilibres général calculable: une introduction à l'application de l'analyse méso économique aux pays en développement», 2001, p 305.
- 12. DOLLAR, D., KLEINEBERG T et KRAAY A;** «Growth, Inequality and Social Welfare», Policy Research Working Paper N°6842, The World Bank, 2014.
- 13. FOSTER J. GREER J et THORBECKE E;** «A Class of Decomposable Poverty Measures», *Econometrica*, Vol.52, n°3, 1984, 761-766.
- 14. GINI C;** «Measurement of inequality of income», *Economic Journal* 31, 1921, pp. 22-43.
- 15. MARTIN Ravallion;** «Growth, Inequality and Poverty: Lookin Beyond Averages», World Bank, Washington, DC, USA, 2001.
- 16. MARTIN Ravallion;** « Poverty Lines across the World», Policy Research Working Paper 5284, the World Bank, 2010.
- 17. MARTIN Ravallion;** « On multidimensional indices of poverty», Development Research Group, World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA, 2011.
- 18. NECIB Hafisa ;** « Analyse de l'impact de la transition sur le niveau de vie et le bien être économique. Approches théorique et empirique appliquée au cas de l'Algérie (1990-2014) », Thèse de doctorat, université d'Alger3, 2015/2016.
- 19. Office Nationale des Statistiques;** Algérie en quelques chiffres. Collections statistiques. Comptes nationaux.
- 20. RAVI Kanbur;** «Income Distribution and Development », Working Paper 98-13. Cornell University, Ithaca, New York 14853-7801 USA, 1998.
- 21. SERGE Christophe Kolm;** «Unequal Inequalities. I», EHESS and CEPREMAP, Paris, France. *Journal of Economic theory* 12, 416-442, 1976.
- 22. STEPHAN Klasen;** «Economic Growth and Poverty Reduction: Measurement Issues using Income and Non-Income Indicators», World development, University of Go'ttingen, Germany, 2008.